



1. Vidéo de la SAICA.
2. RD33 : Aménagement de l'entrée de ville de Mourenx / sécurisation des commerces.
3. Déplacement collectif à Angoulême.
4. Report transfert des compétences eau potable et assainissement à la CCLO au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard suite à l'expression d'une minorité de blocage obtenue avec le vote des communes membres de la CCLO.
5. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen d'une demande d'une commune.
6. Autorisation donnée au Président de signer un marché.
7. Autorisation donnée au Président de signer un avenant.
8. Information au bureau concernant des marchés (procédures adaptées).
9. Autorisation donnée au Président de vendre aux enchères des biens.
10. Information au Bureau concernant des ventes aux enchères.

-----

## **1. VIDEO DE LA SAICA**

Les élus prennent connaissance des informations relatives à l'évolution du site Saïca depuis son acquisition par l'EPFL en mars 2017 jusqu'en décembre 2018 qui marque la fin des travaux de démolition. Cet ambitieux projet de requalification s'inscrit sur plusieurs années.

## **2. RD33 : AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE DE MOURENX / SECURISATION DES COMMERCES**

L'ensemble commercial Carrefour Market / Bricomarché à l'entrée de Mourenx subit une perte de fréquentation depuis plusieurs années due à une concurrence qui s'est développée et une carence en visibilité. Ils souhaitent un accès direct sur la RD33.

La collectivité confie en 2016 une étude au cabinet Ingénierie Sécurité Routière (ISR) pour analyser la situation sur le secteur (trafic, sécurité, desserte) et proposer des solutions d'aménagement. Des comptages automatiques et directionnels ont été réalisés par ISR et montrent un taux de poids lourds important sur la RD33. Le diagnostic porte notamment sur les accès à la boulangerie mais également sur les modes de déplacement doux et l'accidentalité du secteur sur les dix dernières années.

Des enjeux de sécurité routière apparaissent nettement, notamment concernant les cyclistes et surtout concernant l'accès à la boulangerie drive dont les croisements anarchiques de véhicules créent des situations accidentogènes.

Deux propositions d'aménagement sont présentées au bureau.

Les élus prennent acte de ces explications. Il est précisé que la réflexion va se poursuivre et que ce dossier sera représenté en bureau pour une proposition de finalisation et financement.

### **3. DEPLACEMENT COLLECTIF A ANGOULEME**

Par un courrier du 7 décembre 2018, Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, convie tous les maires dudit territoire à une journée d'échanges pour évoquer les réalisations partagées, rappeler les compétences respectives, discuter de la mise en place de la grande région mais aussi, et surtout, une journée destinée à la poursuite du dialogue et l'approfondissement des actions communes.

Le bureau décide de relayer l'invitation aux 61 maires.

### **4. REPORT TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A LA CCLO AU 1ER JANVIER 2026 AU PLUS TARD SUITE A L'EXPRESSION D'UNE MINORITE DE BLOCAGE OBTENUE AVEC LE VOTE DES COMMUNES MEMBRES DE LA CCLO**

La loi n° 2018-702 du 3 août dernier prévoit la possibilité de repousser le transfert de l'une ou l'autre des compétences eau et assainissement par l'expression d'une minorité de blocage.

En pratique, le transfert obligatoire de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est bien maintenu, sauf dans le cas d'une opposition d'au moins 25 % des communes membres (16) de la CC représentant au moins 20 % de la population (environ 11 000 habitants), à la condition de délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Un état des lieux des délibérations prises par les communes est présenté au bureau. Il est constaté que la minorité de blocage est atteinte.

### **5. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN D'UNE DEMANDE D'UNE COMMUNE**

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de Ramous, pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

### **6. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN MARCHE**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la Fourniture de carburants pour la communauté de communes de Lacq-Orthez, pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction 1 fois maximum avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres.

### **7. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANT**

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant N° 2 au lot 1 du marché relatif à la fourniture de services de télécommunications mobiles – lot n° 1 Services de téléphonie mobile pour les services ayant pour objet d'allonger la durée du marché jusqu'au 31 mars 2019. Les montants minimum et maximum du marché restent inchangés.

**8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT DES MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES)**

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Valorisation des certificats d'économie d'énergie pour les maîtres d'ouvrages publics et privés - Relance du lot n° 2,
- Remplacement des luminaires de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Souscription d'un contrat d'assurance " Tous Risques Chantier " et " Dommages-Ouvrage " pour la 2<sup>ème</sup> extension de Chemstart'Up à Lacq,
- Fourniture de balais pour balayeuses de voirie et accessoires pour le service nettoyage et propreté de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Elaboration des cartes communales des communes de Boumourt et Sallespisse (64),
- Prestations de services sportifs saison sportive 2018 - 2019 US ORTHEZ BASKET.

**9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE VENDRE AUX ENCHERES LES BIENS SUIVANTS :**

La vente aux enchères en ligne constitue une possibilité intéressante pour gérer le matériel non utilisé ou vétuste de la collectivité.

Le bureau autorise son Président à céder au plus offrant aux enchères en ligne 2 véhicules dont la valeur finale est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 €, soit : 1 IVECO Benne + 1 tracteur ISEKI TG 5470.

**10. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LES VENTES AUX ENCHERES DES BIENS SUIVANTS :**

Le bureau prend acte de la vente aux enchères de deux biens dont la valeur finale est inférieure à 4 600 €, soit : 1 tracteur Goldoni + 4 caissons de déchetterie Amplirol.